

REFORME du COLLEGE : inquiétude et colère au collège JJ Rousseau **Motion présentée par le SNES-FSU et la CGT**

La réforme du collège part d'un constat que nous partageons, celui d'un collège qui va mal et qu'il faut réformer. Mais la réforme proposée n'apportera aucun progrès. Elle accentuera les difficultés et en apportera de nouvelles.

En donnant aux établissements le pouvoir de moduler de manière très large les horaires d'enseignement selon les disciplines et selon les niveaux, la réforme introduit un principe de déréglementation que masque mal le joli mot d' « autonomie ». Dans ces conditions, la notion de programme national perd tout son sens. Il ne sera plus vrai de dire que tous les jeunes scolarisés en France apprennent la même chose au même âge. A l'heure où, sous les coups redoublés du capitalisme financier, les tentatives de repli identitaire sont particulièrement prégnantes, il n'est pas anodin de voir ainsi malmené l'un des leviers qui permet de « créer du commun » au sein de la société.

C'est encore l'argument comptable qui a présidé à l'écriture de cette réforme, et non l'ambition pédagogique pour nos élèves. Nombre de dispositifs sont supprimés : classes bilingues, option euro, enseignement du latin avaient pourtant fait leurs preuves. Elitistes, ces dispositifs ? Qu'on en juge : d'après un rapport de l'inspection générale (IG) datant de décembre 2014, au niveau national, les dispositifs bilingue ou euro profitent davantage aux collèges en Education prioritaire (EP) : 83% des collèges en EP avaient un tel dispositif, contre 71% des collèges favorisés. Pour les IG, cela contribuait à une forme de diversification et de mixité sociale.

Cette réforme porte un coup à la diversification des langues vivantes ; l'allemand est particulièrement menacé. Mais les autres vivantes le sont également, hormis l'anglais et l'espagnol, appelées à devenir les seules langues vivantes enseignées au collège, puis, mécaniquement, au lycée. Sans pathos, nos collègues enseignant d'autres langues vivantes se demandent ce qu'ils vont devenir.

C'est cette réforme qui est élitiste, dans la mesure où ses premières victimes seront les élèves les plus éloignés de la maîtrise des codes scolaires. En effet, la maîtrise des savoirs et des méthodes disciplinaires est un préalable à un travail interdisciplinaire fructueux. Dans cette réforme, la promotion de l'interdisciplinarité fait figure d'incantation : les programmes de chaque matière n'ont pas été pensés en cohérence les uns avec les autres, et la concertation des professeurs, loin d'être permise par des allègements de service, est renvoyée au dévouement de chacun. Pire, elle affaiblit directement la transmission des savoirs disciplinaires dans la mesure où les heures consacrées aux enseignements pratiques interdisciplinaires – les fameux « EPI » - sont directement prélevées sur chacune des matières. On fera moins de français, de mathématiques ou de sciences pour que les élèves produisent une « réalisation concrète » afin, a dit notre ministre, qu'ils « s'ennuient » moins.

Mais l'Ecole n'a pas pour fonction de divertir. Elle doit instruire les élèves et les armer intellectuellement. Les enseignants seront d'autant moins à même d'assurer cette mission fondamentale qu'ils auront à faire face à une mise en application simultanée de la réforme sur les quatre niveaux du collège. Quelle continuité pédagogique pour les élèves quand deux systèmes se chevauchent ? Quelle qualité des cours quand il faut tout reprendre simultanément ? Les premiers échos qui nous parviennent de la nouvelle formule du Brevet des collèges vont tous dans le même sens d'un examen où les exigences seraient à nouveau rabotées. Comment s'en étonner ?

Nul doute qu'un accompagnement personnalisé pour tous les élèves, à raison de 25 élèves par classe en moyenne, sera de nature à permettre aux élèves de remédier à leurs difficultés...

On peut toujours trouver des arrangements locaux permettant d'atténuer certaines de ces dégradations. Nous ne nous en satisfaisons pas, car nous refusons « l'autonomie » qui aura pour corollaire la mise en concurrence : mise en concurrence des disciplines au sein des établissements et mise en concurrence des établissements publics et des établissements privés, prêts à rafler la mise en présentant, même de manière trompeuse, une offre élargie d'enseignement. Nous ne nous en satisfaisons

pas, car nous ne renonçons pas à exiger et à obtenir une réforme qui réponde aux véritables défis du collège et permette de faire enfin progresser la démocratisation de l'accès aux savoirs.